

3 octobre 1882.

Terres fédérales.

MONSIEUR,—J'attire votre attention sur l'état suivant des avances faites à M. D. Codd, ci-devant agent des terres à Winnipeg, pour frais de route et autres, et desquels ce bureau n'a pas encore reçu de détails ni de pièces justificatives :

16 novembre 1880, chèque n ^o 322.....		\$ 340
4 avril 1881, " " 648.....		300
12 juillet " " 30.....		300
" " " " 31.....		100
25 août " " 190.....		500

Total.....\$1,540

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,

Auditeur général.

A M. LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur,

OTTAWA, 20 novembre 1882.

Terres fédérales.

MONSIEUR,—On vient justement de m'apprendre que M. J. Mc D., Gordon, employé de votre département, a reçu \$200, qui ont été portés au compte des terres fédérales, en sus de ses appointements pour les mois de mai et juin derniers, et à ce sujet je me permettrai de faire les questions et observations suivantes : —

1. Comme il n'existe aucun arrêté du conseil à cet égard, sur quelle autorité s'est-on appuyé pour le placer dans le service extérieur et pour augmenter ses appointements de \$850 à \$1,200 ?

2. Comme il a été payé par votre chèque pour les mois de mai et juin, pourquoi son nom est-il resté sur les bordereaux de paie de ces deux mois ?

3. Les deux chèques envoyés à M. Gordon pour les mois de mai et juin sont revenus à ce bureau endossés : or, comment se fait-il qu'il ait touché le montant de ces chèques quand il devait savoir que c'était par inadvertance qu'ils lui avaient été envoyés ?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,

Auditeur général.

A M. LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'intérieur.

OTTAWA, 4 décembre 1882.

MONSIEUR,—Le ministre de l'intérieur m'a chargé d'accuser réception de votre lettre du 20 du mois dernier, au sujet des paiements faits à M. T. McD. Gordon, agent des terres fédérales, sur la rivière Qu'Appelle, et d'offrir les réponses suivantes à vos questions et observations : —

1. Il a été aujourd'hui demandé au conseil de nommer M. Gordon agent des terres fédérales à Qu'Appelle. Si une autorisation analogue n'a pas été obtenue pour le transfert de M. Gordon à Qu'Appelle, c'est que l'on avait oublié qu'elle était nécessaire en sus de l'ordre du ministre d'opérer ce transfert.

2. L'absence de l'arrêté du conseil, et le fait qu'à venir jusqu'à cette année le bordereau de paie du département était confié à M. Howe, et celui du service extérieur (terres fédérales) au comptable, feront comprendre comment le nom de M. Gordon a pu se trouver sur les bordereaux des mois de mai et juin. Le comptable est chargé des bordereaux de ces deux services et il a reçu instruction de retenir ce que M. Gordon a reçu de trop sur la balance qui lui reviendra en vertu de l'arrêté du conseil qui le nomme son nouvel emploi.